

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

## Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Maria DE JESUS CARLOS, David LAROSE, Celso LIBANIO COUTINHO, Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Danièle GARCIA, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON, Kévin MOUCHEL, Aïda CHERIF, Marc LE MEUR, Franklin OBIANYOR, Nadia CARCASSET, Jean Marc FERNANDEZ, José PINTO CORDEIRO, Nicole ESTEVE.

## Excusés ayant donné pouvoir :

Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. PETITTA), Claudine SOREL (pouvoir à M. OUAREM), Berivan DELEN (pouvoir à Mme DIARD), Isabelle HUON (pouvoir à M. MOUCHEL).

## Absents excusés :

Jean POUCH, Sophie GODAR, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU.

## Absents :

Gaël FOUILLEUL, Suzanne PETIT.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 19h30.

Avant de commencer, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'un mail a été adressé ce jour par M. Pouch, Président du groupe Sainte-Geneviève pour Tous concernant ce conseil municipal et procède à la lecture de ce mail.

L'ordre du jour est approuvé.

\*\*\*\*\*

## **1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

Durant le Conseil municipal en date du 15 février 2018, Monsieur le Maire a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018.

Ce rapport a donné lieu le même soir à un débat au conseil municipal dans les conditions prévues au L2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L2312-1 dispose en outre qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, et voter le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 1 voix contre (M. Pinto Cordeiro).

La séance est levée à 19h37.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 22 mars 2018.

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

  
  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération